

Nomenclature OFFFA, comment ça marche ?

Les formations proposées par les opérateurs sont regroupées au sein des différents secteurs pour lesquels vous disposez de deux fichiers :

- 1 fichier sous format PDF présentant la hiérarchie des formations du secteur établie en fonction des compétences qu'elles permettent d'atteindre.
- 1 fichier Excel reprenant la liste des formations du secteur (y compris celles reprises en rouge qui ne sont plus organisées mais pour lesquelles des contrats d'alternance sont toujours en cours); les codes opérateurs et OFFFA y sont rattachés.

En complément aux fichiers sectoriels, il existe aussi un fichier Excel « grille générale des formations », porteur de deux onglets : « choix de la formation » et « formations ».

1^{ère} possibilité : vous ne connaissez pas le secteur auquel se rapporte la formation concernée

- Rendez-vous dans ce fichier « grille générale des formations », onglet : « Choix de la formation ».
- Encodrez le « code opérateur » de votre formation à l'endroit prévu à cet effet et tapez ensuite sur la touche « enter » de votre clavier.
- Vous verrez apparaître le ou les secteurs qui sont concernés par cette formation ainsi que la nécessité de faire appel à un coach ou pas.
- Une fois que vous connaissez le secteur auquel se rapporte la formation voulue, il vous reste à vous rendre dans le fichier PDF présentant la hiérarchie des formations du secteur (voir explications ci-dessous, 2^{ème} possibilité).

2^{ème} possibilité : vous connaissez le secteur auquel se rapporte la formation concernée

- Rendez-vous directement dans le fichier PDF qui présente la hiérarchie des formations du secteur.

Les informations y sont présentées comme suit :

Filière : **TEST POUR EXEMPLE**

Code : **TEST**

Niveau 1	TEST1.1
	TEST1.2
Niveau 2	TEST2.1
	TEST2.2
Niveau 3	TEST3.1
	Niveau 4 TEST4.1

Comment les lire ?

Par filière, il existe au maximum 4 niveaux.

En blanc, le niveau 1 : toutes les entreprises agréées pour une formation de niveau 1 le sont automatiquement pour une formation du niveau 2, 3 ou 4. En respectant la même logique, une formation de niveau 2 donne automatiquement l'agrément aux formations de niveau 3 et 4.

Par contre, il n'y a pas de hiérarchie au sein d'un même niveau.

Dans notre exemple, une entreprise agréée pour une formation de niveau 1.1 ne l'est pas pour une formation du niveau 1.2 :

- TEST1.1 ne donne pas l'agrément pour TEST1.2, mais le donne pour TEST2.1 et 2.2 et pour TEST3.1 et TEST4.1
- TEST2.1 ne donne pas l'agrément pour TEST2.2, mais le donne pour TEST3.1 et TEST4.1

Remarques :

1. N'oubliez pas de notifier l'agrément dans OPLA ainsi qu'à l'entreprise formatrice (via un D3b) pour les filières de formation déjà agréées à un niveau supérieur. Une dispense d'obligation de faire une procédure d'agrément complète n'entraîne pas une dispense de l'obligation de notification de l'agrément avant de conclure un contrat d'alternance.
2. L'onglet « formations » du fichier « Grille générale des formations » propose une liste exhaustive de toutes les formations tous secteurs confondus (en ce compris celles reprises en rouge qui ne sont plus organisées mais pour lesquelles des contrats d'alternance sont toujours en cours).
3. Cet onglet permet également de retrouver les codes opérateurs et intitulés de formations en filtrant les colonnes concernées au sein de l'onglet.

4. Une absence de code OFFA à côté du code de formation propre à un opérateur signifie que cette formation existe dans l'offre des opérateurs mais qu'elle n'a pas encore été organisée depuis la création d'OPLA.
Merci de nous signaler (info@offa-oip.be) si vous créez un contrat d'alternance pour cette filière de formation nous permettant ainsi de créer un code OFFA.